Délégation Urbanisme et Mobilités
Direction Maitrise d'Ouvrage Urbaine
Service Appui à Maîtrise d'Ouvrage et Conseils

Délégation Développement Responsable
Direction Action et Transition Économique
Service Filières de la Transition

Émetteurs :
Béatrice COUTURIER
Chargée de missions Financement Projets Urbains
Tél : 0478634579
Email : becouturier@grandlyon.com

Vincent PIOTROWSKI
Chef de projet bâtiment
Tél : 06 28 03 83 58
Email : vpiotrowski@grandlyon.com

Lyon, le 06/11/2025

COMPTE-RENDU

DE LA RENCONTRE

Date de la rencontre : 03 novembre 2025

Objet : Plateformes des acteurs du BTP – Rencontre des acteurs des Travaux Publics

Introduction de la séance par Emeline Baume - vice-présidente déléguée à l'Economie, l'Emploi, l'Economie Circulaire, au Commerce, Numérique et à l'Achat public

Il est important de travailler les enjeux de circularité et d'abaissement du poids carbone des Travaux Publics, avec la nécessité d'avoir une traçabilité des terres ainsi que des lieux de proximité pour faire de la circularité. Or, la Métropole est consciente qu'il n'est pas simple d'avoir ces lieux à proximité des ZAC (la problématique est identique pour le 2nd œuvre).
Par ailleurs, il est rappelé que tous les acteurs sont assujettis à la loi AGEC et qu'en tant qu'acheteur, la Métropole cherche à faire bouger les lignes.
Cette rencontre est importante pour bénéficier de retours d'expériences et entendre les réactions des participants pour nourrir notre compréhension pour décarboner les pratiques des travaux publics et faire de la circularité des terres.

Animation de la Rencontre par Béatrice Couturier, Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine – Métropole de Lyon.

I – L'économie circulaire en action : la plateforme de gestion des terres et matériaux de déconstruction de la ZAC la Saulaie à Oullins, par Pierre Lavisse - Chef de projet - SERL

Cf. support de présentation

L'économie circulaire est une des thématiques de la démarche innovation de la SERL, qui est itérative (explorer, concrétiser et ancrer) : certaines opérations présentent des opportunités pour explorer de nouveaux sujets, qui sont ensuite retranscrits dans la démarche méthodologique de tous les chefs de projets. L'innovation est multithématique : ville productive, ressource et économie circulaire, bien-être et santé, co-production avec les usagers.

La ZAC la Saulaie s'inscrit sur un territoire de friche de 20 ha au Sud de la Confluence, suite à la démolition des ateliers SNCF. Elle s'inscrit dans un tissu existant avec des bâtiments qui seront démolis ou rénovés et des espaces publics existants qui seront requalifiés. L'objectif est de retrouver du lien social et de qualité urbaine avec le reste de la ville et de réaliser un quartier favorable à la santé. Le projet urbain prévoit également la dépollution de la friche, la créations de nouveaux espaces publics, la régénération de boisements spontanés de la friche, la viabilisation de nouveaux ilots et la construction des nouveaux bâtiments. Au total, plus de 8ha d'espaces publics seront créés. La composition s'appuie sur le déjà-là, de même que l'aménagement qui s'appuie sur les ressources disponibles.

La démarche d'économie circulaire est déployée dans le cadre de plusieurs interventions :

- La création de parcs et plantations massives, avec un sol existant présentant une faible qualité géotechnique, agronomique et chimique, ne permettant pas de faire pousser des végétaux
- Une multiplication d'opérations concomitantes pendant presque 10 ans, avec un vrai enjeu social à maintenir le cadre de vie du quartier existant
- La démolition de bâtiments anciens, avec des matériaux nobles (pierres granitiques et de tailles) à évacuer mais qui font partie de l'héritage du quartier (enjeu social de conservation)
- L'utilisation de pierres dans le projet d'espace public, avec un impact sur les ressources naturelles de l'aménagement
- Une opération longue et phasée avec des espaces disponibles où la SERL a la maitrise foncière.

C'est ainsi qu'une démarche de réemploi des espaces publics a pu se mettre en place en commençant par la refertilisation des sols car cette opération demande du temps. Le projet global nécessitera 16 000 m^3 de terres, 4 000 m^3 vont être fournis prochainement pour le premier parc. La récupération des matériaux de déconstruction est réalisée via une 20aine d'adresses, avec plusieurs exutoires : remise en œuvre sur la ZAC (espaces publics), envoi de l'excédent sur d'autres opérations, transformation sur place (concassage).

2 plateformes ont été mises en place :

- Plateforme de fertilisation de sols : les sols sont récupérés depuis 2023, avec un volume généré de 4000 m3/cycle (le 1er volume est produit actuellement). Via ses marchés de travaux, la SERL fournit à l'entreprise du limon puis récupère la reprise sur stock de ces substrats fertiles
- Plateforme de réemploi dont l'organisation est primordiale pour une bonne articulation des acteurs (ceux qui viennent déposer les matériaux, les transformer ou les réutiliser), avec un véritable enjeu de suivi.

Au sud de la ZAC, un terrain est sanctuarisé pour mettre en place ces plateformes. La SERL estime être à isocoût sur le réemploi de la terre et de la pierre. A l'avenir, il sera aussi possible d'évaluer la baisse du nombre de rotations de camions. Cette démarche permet également de ne pas faire appel à des matériaux neufs.

Cette démarche a 2 impacts majeurs :

- Sur le phasage général de l'opération, avec un calendrier fait à rebours : ex : le parc de l'Yzeron est réalisé quand le cycle 2 de fertilisation des sols est terminé
- Sur la coordination générale, avec de nombreux acteurs et une traçabilité à garantir.

Questions-réponses et réactions :

- A qui appartient la plateforme ?

A la SERL.

- Comment est garanti l'état de stockage et quid du risque de vols ?

Un contrat est passé avec une entreprise qui devient gestionnaire du stock. La SERL passe ainsi la responsabilité des matériaux. C'est cette entreprise qui est responsable en cas de vols. Néanmoins, ce risque est faible vue la nature des matériaux.

- Quelle est la qualité du limon ?

Cela est traité via notre marché avec le gestionnaire des terres (Terres Fertiles), qui met en place toute la traçabilité nécessaire quand la filière est identifiée.

- La plateforme est-elle classée ICPE ?

Cela fait actuellement l'objet d'un échange avec la DREAL pour éclaircir ce point (la plateforme présentant une surface inférieure au seuil réglementaire, mais dépassant le seuil de puissance par rapport au concassage). Cela dépend si le concassage est considéré comme durable sachant que 4 séances de concassage sont prévues sur 2 ans.

II – Les nouveaux enjeux de végétalisation dans les espaces publics, par Delphine Bugeau - Cheffe de service Espaces publics et Infrastructure - Métropole de Lyon

Cf. support de présentation

Depuis les dernières années, la Métropole a beaucoup fait évoluer ses espaces publics et la végétalisation est réévaluée à l'aulne de ses différentes fonctionnalités. Aujourd'hui, on attend de la végétalisation qu'elle protège ses habitants : il s'agit de savoir comment la faire évoluer pour limiter les surchauffes urbaines.

Ce sujet de la végétalisation est très vaste et a transformé nos métiers, sachant que les interventions sont réalisées à des échelles très variées : d'espaces très limités à des boisements sur des surfaces plus importantes.

Depuis 2020, la charte des espaces publics est une démarche partenariale, transversale et collaboration s'applique et elle a un grand avenir devant elle, puisque toutes les expérimentations n'ont pas encore été menées. Le défi n°1 est le suivant « Mieux adapter les espaces publics au réchauffement climatique et les rendre plus favorables au vivant », avec 4 objectifs :

- Atténuer les effets du changement climatique
- Replacer le vivant au cœur de la ville
- Être économe dans l'usage des ressources
- Favoriser le cycle naturel de l'eau et valoriser sa présence dans les aménagements.

Un Plan d'action a ainsi été mis en place en 2020 en réponse à ces objectifs. Cela se concrétise par exemple par la désartificialisation des sols, la connexion des espaces entre eux, des coupes douces, un végétal proche de l'état naturel, la préservation et la valorisation du patrimoine végétal avec une diversification des plantations multi strates.

Dans les projets d'aménagement, il s'agit de végétaliser partout où c'est possible, avec le végétal qui est au centre des prérogatives.

Les enjeux prioritaires dans l'avenir sont :

1. Massifier le déploiement de la trame végétale sur le territoire métropolitain pour lutter contre la surchauffe urbaine

Cela se retranscrit par la structuration d'une stratégie de végétalisation et une notion de parcours « fraicheur ». Il s'agit aussi d'aller plus loin quand la végétalisation n'est pas possible (ex : ombrières…).

Le projet de la grande Porte des alpes permet de mener une réflexion urbaine pour planifier une trame boisée et agro-bocagère et imaginer l'avenir du secteur à l'horizon 2050. Une consultation internationale lancée en 2022 a permis de retenir une équipe pluridisciplinaire qui mène un travail avec les habitants, les élus… avec l'objectif de développer une infrastructure végétale comme levier pour refaire la ville.

La massification pose aussi la question de savoir comment planter rapidement et massivement sur le domaine public et privé, avec de nombreux éléments pouvant entraver la végétalisation (gabarit de voirie, usage, éclairage, réseaux, terrasses…). La question se pose d'autant plus sur les secteurs patrimoniaux, avec des contraintes en centre ancien (servitudes archéologiques et patrimoniales, usages denses…). A ce titre, le cas du boulevard de la Croix-Rousse est intéressant avec un profil de voirie contraint par l'alignement des arbres (le végétal prend le dessus sur les autres fonctions).

2. Contraintes financières : un aménagement frugal et sobre est recherché

Se posent les questions d'évaluation de la résistance du végétal avec les épisodes de canicule à répétition, de traitement des maladies qui touchent les arbres, de stratégie de remplacement des arbres et de coût de gestion. In fine, une végétalisation plus raisonnée et plus structurée avec un effet cumulatif est recherchée (pas de « saupoudrage »).

3. Adapter la ville à la fois au réchauffement climatique et à l'évolution des modes de vie et des mobilités

Exemple de Presqu'île à Vivre avec la création de balades urbaines agréables et continues pour mieux vivre en Presqu'île, renforcer l'attractivité des commerces, améliorer l'expérience des visiteurs et valoriser le patrimoine. Cela se retranscrit par 33 000 m² d'espaces publics transformés et végétalisés, la piétonnisation de la Rue de la République piétonne et plus 4 km de voies piétonnes. Sur la Place des Jacobins, la végétalisation est certes modeste mais ajoute de la qualité à l'espace, du bien-être.

Exemple du projet de réaménagement du quartier de la Part Dieu, avec la transformation d'un quartier d'affaire très minéral avec plusieurs niveaux d'intervention, dont le plus emblématique est le boisement sur le secteur Bouchut.

4. Besoin d'une stratégie biodiversité et d'un plan d'actions

Avec un document cadre de la politique de la Métropole pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité et les effets du dérèglement climatique et l'accès à la nature pour les habitants

Exemple du Projet Rive Droite avec un alliage entre diversité de la végétalisation, aménagement urbain classique, techniques favorisant le retour naturel de la biodiversité.

5. Besoin d'un accompagnement via une politique des « sols »

Avec une stratégie lyonnaise de végétalisation qui inspire (techniques mixtes de réutilisation et de redynamisation des terres, laboratoire à ciel ouvert de reconquête des sols stériles, en un temps court).

Exemple du projet des Jardins de Gerland Pré-Gaudry situé sur une ancienne friche industrielle et pour lequel la Métropole a reçu un Green Cities Award en janvier 25 (association européenne des pépiniéristes).

Ouverture par Béatrice Couturier – Métropole de Lyon : nous avons ici surtout abordé les projets d'espaces publics, mais la massification passer par la mobilisation des espaces privés, ce sujet pouvant faire l'objet de présentations ultérieures.

Questions-réponses et réactions :

- Quelle est la méthodologie de la Métropole pour prendre en compte la qualité des sols car trop souvent, les terres sont purgées sans prendre en compte cet aspect ?

Métropole de Lyon (Odile Pagani) : des sondages sont réalisés sur tous nos projets, afin de connaitre les différentes couches et se projeter sur toutes les thématiques (VRD, plantation…). Des études plus poussées (agropédologie) sont réalisées dans des cas particuliers. Un bon projet se fait sur la base d'une connaissance des sols.

Métropole de Lyon (P. Baron) : la méthodologie est bien définie sur nos projets importants, avec des aménagements qui sont définis en fonction de la qualité des sols. Cela est moins vrai sur les petits projets (avec une emprise limitée et des interventions sur des sols remaniés, anthropisés), compte tenu des contraintes de temps, d'espace.

- La Métropole est bonne élève en termes de diversité végétale. Néanmoins, une tendance actuelle est d'être téléguidé par les services de l'Etat : la liste des végétaux établie par la DREAL est omniprésente dans les projets et limitatives voire contraignante techniquement et botaniquement. Quelle est la position de la Métropole sur le moyen-long terme sur le sujet des essences végétales, sachant qu'elle a déjà prouvé que l'on peut réussir les projets en sortant de cette liste ?

Métropole de Lyon (P. Baron) : ce sont des contraintes que nos collègues connaissent sur les projets importants (ex : sur les lignes de tramway). Dans mon service (Nature et Fleuve), on a aussi ces contraintes sur les opérations avec les subdivisions de voiries ou sur nos propres opérations. La diversification des espèces est la réponse évidente (916 espaces plantées, 187 essences d'arbres et arbustes). On a évoqué le sujet du remplacement des arbres d'alignement, essentiellement des platanes. Pour comprendre l'effort depuis 30 ans : 52% des arbres plantés sur la Métropole étaient des platanes, contre 18% actuellement, sachant qu'on a doublé le patrimoine arboré. S'ajoute à cette question celle de l'anticipation de la sécurité liée au passage des riverains sous ces 100 000 arbres.

- L'UNEP se réjouit qu'une Plateforme des acteurs du BTP s'interroge sur la végétalisation. Sur les sujets financiers, prenez-vous en compte les bienfaits de la végétalisation (ex : santé) en plus des coûts directs de travaux et gestion ?

Métropole de Lyon (B. Couturier) : la problématique est que ces gains (ou coûts évités) sont difficilement monétarisables et pas toujours sur les mêmes budgets (ceux qui investissent n'en récupèrent pas toujours les bénéfices).

III – La Métropole de Lyon se dote d'un cahier des charges de reconstitution de sols fertiles, par Philippe Baron - Responsable de service nature et fleuves – Métropole de Lyon

Cf. support de présentation

Cela fait longtemps que la Métropole s'intéresse à ce sujet de reconstitution des sols fertiles. Le travail présenté est l'aboutissement d'une démarche menée avec de nombreux acteurs dont certains présents aujourd'hui. Ce cahier des charges sur la qualité des sols est attendu et permet de traduire cet enjeu dans les marchés publics.

Au préalable, les éléments indispensables d'un sol fertile sont rappelés :

- Composantes du sol (phases minéral, organique, vivante), sachant que la phase organique est rare et que la phase vivante est la plus délicate à faire revivre. La matière organique est importante car elle est source de nutriments, améliore la structure et est support de la vie microbienne.

- Nutriments essentiels (azote, phosphore, potassium et oligo-éléments)
- L'activité biologique du sol est réalisée grâce à des « ingénieurs du sol », par exemple les vers de terre dont l'importance est sous-estimée. Par exemple sur le projet Pré-Gaudry, les sols ont été réensemencés avec des vers de terre. Cette activité est aussi réalisée grâce aux micro-organismes, peu visibles et qui manquent souvent pour la reconstitution des sols. L'activité est marquée par des symbioses bénéfiques grâce aux mycorhizes et aux rhizobiums.

Les facteurs influant la fertilité sont le pH, le drainage et l'aération. Sur ce 2ème sujet, avec l'évolution climatique, l'eau va manquer mais on constate dans les expertises que des problématiques de stagnation de l'eau peuvent entrainer l'étouffement d'un arbre.

La Métropole a introduit dans son cahier des charges de ses marchés de plantations des exigences pour la production de terre reconstituée. En effet, la Métropole étant en avance sur la gestion des arbres et du végétal, il s'agissait d'être moteur sur le recyclage des terres. La méthodologie a été définie suite à des entretiens menés avec les acteurs externes et internes à la Métropole. Ce premier cahier des charges reste ouvert pour ne pas s'interdire certaines solutions, et pourra être amélioré car tout n'a pas pu être testé.

Le CCTP introduit la notion de « terres reconstituées » (terme retenu par la Métropole de Lyon) réalisées à partir de terres naturelles excavées d'horizons profonds, issues d'opérations de terrassement effectuées dans une zone comprise dans les 30 km autour de Lyon, triées et dûment sélectionnées puis préparées afin que leur mise en œuvre dans les règles de l'art garantisse l'enracinement rapide et vigoureux des plantations ou de l'engazonnement.

La terre reconstituée devra être composée a minima de 4 matériaux différents, dont la traçabilité devra être exhaustive sur l'ensemble des constituants :

- Fraction terreuse
- Fraction cailloux (favorisant la circulation de l'eau, le développement des racines)
- Fraction compost (permet de proposer un exutoire à la Métropole dans le cadre de la collecte des biodéchets)
- Fraction fumier de bovin/cheval ou ovin.

Les pourcentages de volumes initiaux présentés sont avant maturation.

Le tout, mélangé en andain de moins de 2 m de haut, de pente naturelle, sans lissage des parois à la pelle mécanique, et ensemencé par un engrais vert, aura passé au moins 1 saison de maturation (entre mars et septembre) sur une plateforme de maturation avant d'être mis en œuvre. La Métropole a ouvert la possibilité d'avoir une 2ème saison, mais il s'agit de ne pas imposer de contraintes économiques inatteignables.

Ce mélange servira à remplir la totalité de la fosse d'arbre, ou des banquettes plantées.

Il est rappelé également l'importance de respecter les arbres lors des travaux (cf. règlement de voirie quand intervention proche des arbres) : préservons ce qui existe et donnons une terre fertile pour les prochains arbres.

Questions-réponses et réactions :

- <u>Le cahier des charges sera-t-il amené à évoluer ?</u>

Oui, il peut être évolutif suite aux retours d'expériences et échanges. Il s'agissait de proposer une base définissant nos attentes.

- <u>Parle-t-on ici d'une démarche pour améliorer la fertilité de la terre en place ou pour recréer de la terre fertile qui sera ensuite amenée sur un projet ?</u>

Effectivement ces 2 sujets sont différents mais complémentaires. On est bien dans le 2ème cas. La Métropole a planté des boisements urbains en appliquant ce cahier des charges. Sur 10-15 arbres, la surface est insuffisante pour stocker/amener des sols. Sur un projet de boisement urbain, nous avons fait l'inverse avec de l'apport de matière organique pour rendre vivant les sols avant de planter les

plants forestiers. L'observation des plantations réalisée avec différents partenaires montre que ça fonctionne. Dans le cadre de la présentation, on parle bien d'apporter de la terre qui aura été, au préalable, préparée sur une plateforme.

- Quid des sujets de pollution ?

On s'en est affranchi (polluants exclus des sols). Des études de pollution sont faites en amont. Quand il y a un doute, des recherches spécifiques sont réalisées. En présence de pollution, il faut une plantation qui n'est pas dédiée à la consommation ou un système d'encapsulage des pollutions.

- Un contrôle qualité de la terre est-il prévu dans le cahier des charges ?

Non, mais nous réaliserons des prélèvements et analyses.

- Y a-t-il des contraintes par rapport à la qualité du fumier ?

Non. Nous souhaitions avoir un marché en direct avec un laboratoire agronomique. Une fois l'attributeur choisi, celui-ci n'était pas capable de faire ces analyses. Le cahier des charges exige que le fumier soit composté pour éviter les pathogènes. A l'avenir, les contraintes pourront être renforcées.

- Le sol n'est pas qu'un matériau mais aussi une ressource. Il serait judicieux de ne pas s'interdire sur les opérations de plus grande ampleur, quand la place est suffisante pour avoir des horizons, de refaire le sol par strate.

Le cahier des charges permet de répondre à un besoin spécifique (remplacement de terre). Dans ce type de démarche globale, on perd de la précision dans des apports spécifiques et il n'est pas possible de répondre à tous les cas de figure. Sur Feyzin, une redynamisation des sols en place a été réalisée. Tout peut s'écrire/s'envisager.

- Sur le sujet de la pollution, il y a une vraie marge de progression pour lier études de pollution et projets. Des pollutions peuvent rester en place. Il est important de travailler avec les BE qui permettent d'établir des plans de gestion et de définir les possibilités de réemploi.

- Il est important de préciser le terme de « terre ». Pour le monde du végétal, on parle de terre vivante, c'est notre matière première, à la différence des filières TP.

La phase la plus importante est bien la phase vivante, mais que l'on maîtrise moins, que l'on voit moins. La terre n'est pas qu'une somme d'analyses physico-chimiques, mais avant tout du vivant.

- On pressent l'importance de la notion du temps long, de la préfiguration pour faire des sols fertiles

Oui, ce sujet a un vrai impact sur la phase de programmation. On l'a constaté sur nos projets à Parilly, Bron Terraillon, Confluence, de tramways…

- Faites-vous appel aux sites de dépollution des terres ?

Non, pas pour le moment. On n'envisage pas les cas les plus complexes pour mettre en œuvre la filière.

IV – Décarbonation des matériaux de TP : les expérimentations portées par les entreprises COLAS et EIFFAGE… en interaction avec le laboratoire de voirie de la Métropole de Lyon sur les nouveaux matériaux expertisés et leur prise en compte dans la politique achat, par Sébastien Bruhat - Directeur Technique et Innovation - Colas France, Pascal Royer - Directeur d'établissement - Eiffage Route, Lionel Picquet - Responsable de service Bureau d'Études – Métropole de Lyon et Stéphane Grollier - Responsable de service du Laboratoire Voirie – Métropole de Lyon

Cf. support de présentation

Les axes de travail de l'industrie routière pour décarboner les matériaux de TP sont :

1. L'optimisation des structures en épaisseur par l'approche performancielle des matériaux

La meilleure économie carbone est celle des matériaux non consommés. Des produits « entreprises » plus performants mécaniquement permettent de réduire les épaisseurs de 30 à 40% pour une même durabilité. Cela a été pratiqué couramment sur ce mandat, qui a connu de nombreux travaux d'infrastructures linéaires (tram, BHNS…). On joue sur quelques centimètres d'épaisseur mais sur de très grandes surfaces.

2. La généralisation des matériaux recyclés et fabrication à température abaissée

Le recyclage dans les enrobés et l'abaissement des températures de fabrication est la règle dans les clauses des marchés depuis 4 ans. Les taux de recyclage seront augmentés progressivement à partir de 2026. 1/3 de la production d'enrobé est réalisée à température abaissée (150° au lieu de 180°) du fait des contraintes (mise en œuvre manuelle, conditions climatiques). Dans les marchés de la Métropole, une clause incite à améliorer ce pourcentage (objectif de 2/3). Colas a accompagné ce sujet sur le volet industriel, mais il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans le recyclage et sur des productions plus petites ou plus esthétiques (ex : liants clairs), ce qui nécessite des investissements lourds. Le site existant de fabrication d'enrobé à chaud à Mions permet de passer à 50% d'agrégats d'enrobés.

3. Le recours progressif à des liants biosourcés ou bas carbone

Avec l'illustration de différents types d'enrobés (clairs ou noirs) mis en œuvre sur des aménagements comme la Place Dufour à Oullins (Eiffage), La Doua à Villeurbanne (Colas) ou le T3 à Décines (Eiffage).

Depuis 4 ans, des expérimentations diverses sont menées dont sur la Voie Lyonnaise Bd Stalingrad Villeurbanne avec 16 planches d'essais (multi-entreprises). Eiffage dispose d'un centre de recherche à Corbas axé sur ces liants biosourcés et nouveaux liants à base de végétal. L'objectif est également d'avoir des liants compatibles avec les taux de recyclage, car la première source de bitume est sous nos pieds. Exemple de l'enrobé BioKlair avec un liant avec une base végétale et des granulats clairs. Eiffage a d'autres solutions plus économiques. La production de ces liants végétaux est industrialisée avec la construction d'une usine à Perreux. Colas développe depuis 25 ans ces liants végétaux, avec par exemple le produit Vegeroad qui permet de répondre à 100% des usages et mis en œuvre sur la ZAC Everest à Genas et sur l'aéroport Saint Exupéry. Végécol est un produit de niche, intéressant pour les réalisations urbaines.

4. L'expérimentation régulière des matériaux ou procédés innovants

L'innovation des matériaux du TP est réalisée sur un temps long, les produits sont en développement et continuent donc à évoluer, leurs caractéristiques techniques sont en constantes améliorations. Les professionnels sont invités à proposer des terrains d'expérimentations, sans oublier le provisoire sur les chantiers le permettant. Il s'agit aussi d'améliorer les typologies des consultations travaux pour laisser plus de potentialité à l'innovation et à l'expérimentation malgré les contraintes budgétaires actuelles et à venir (l'innovation n'allant pas à l'encontre de la frugalité et l'entrainement des filières permettant de limiter les coûts). Eiffage propose des innovations pour rendre les chaussés plus perméables et plus clairs. Ex : des chaussées réservoirs (eaux stockées via les chaussées, avec une combinaison de matériaux à optimiser). Un chantier test sur Belleville permettra de se servir de l'eau collectée pour faire pousser les arbres. Colas propose un enrobé à température abaissée (moins de 100°). Colas porte la démarche Streetadapt avec une start up spécialisée dans le génie végétal, avec par exemple des aménagements permettant d'alimenter un jardin de pluie et d'être autonome en eau.

Questions-réponses et réactions :

- <u>Comment peut-on comparer des matériaux entre eux, en particulier sur les sujets de pérennité ?</u>

Colas : sur la durabilité des matériaux, les produits sont normés ce qui permet de justifier leurs qualités. Une ACV est réalisée sur les produits.

Eiffage : les ACV permettent d'avoir des données officielles, sachant que, concernant la durabilité d'une chaussée, de nombreux paramètres entrent en compte (en premier lieu son usage). On cherche à mettre sur le marché des solutions structurellement comparables.

Métropole de Lyon : on assiste aussi à une transformation d'usage de la ville, avec des matériaux qui sont enlevés sans avoir été au bout de leur cycle de vie.

SERL : en tant que MOA en phase consultation, l'outil SEVE-TP n'est pas si simple à mettre en œuvre (2ème itération à la SERL pour que cela fonctionne). Il permet de choisir la meilleure solution au niveau carbone, financier, énergie… sur la base des propositions des entreprises.

- Ces produits seront-il facilement recyclables ?

Eiffage : Oui, c'est pourquoi on cherche de produits compatibles avec le bitume recyclé.

Métropole de Lyon : on s'est posé la question du multirecyclage (combien de fois une route peut être recyclée), avec des tests rue du Canal (4 planches de recyclage). Cela nous rassuré sur le fait d'augmenter le taux de recyclage.

Conclusion de la Rencontre par Béatrice Vessiller, Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'Urbanisme et du Foncier

Nous pouvons nous réjouir d'une bonne collaboration entre collectivités et entreprises du paysage et des infrastructures. Les partenariats publics/privés font partie de l'ADN lyonnais.

La Métropole a mis en avant ses actions, mais nous pouvons encore progresser et être plus agile pour accepter l'innovation. Nous sommes prêts à accepter des surcoûts si cela permet d'accélérer les filières. Un questionnement, en matière de voirie : les entreprises peuvent-elles s'engager sur la maintenance ?

Nous n'avons jamais fait autant de sols vivants et de végétalisation, ce sont des sujets qui nous tiennent à cœur pour la qualité de vie dans la Métropole. La façon de construire les espaces publics et la ville en général évolue et nous pouvons nous en réjouir collectivement. Sur le sujet des andains qui représentent un enjeu foncier, nous voulons sanctuariser dans nos opérations d'aménagement quelques ilots pour cet urbanisme transitoire. Cela nécessite de revoir le calendrier de droit à bâtir.

RDV en 2026 pour des prochaines rencontres !

Remerciements aux intervenants et au participants.

Site internet de la Plateforme des acteurs du BTP (supports, ressources, événements…) :
https://transition-btp.grandlyon.com